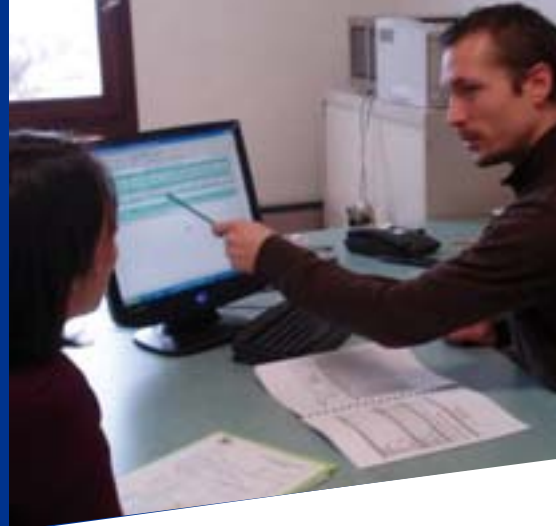


Suivi technico économique



Vous êtes récemment installé(e) en ayant bénéficié des aides à l'installation et à ce titre vous vous êtes engagé à bénéficier d'un suivi technico-économique; Il est maintenant nécessaire de faire un point étape annuelle, pendant les 4 années qui suivent votre installation.

Cette prestation vous intéresse ?

Contactez le service
Entreprises de la Chambre
d'Agriculture au 04 68 35 85 97

service-entreprise@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Réf. fiche Contrat de service réf. 10



Service Entreprises

19 avenue de Grande Bretagne
6 6 0 2 5 P E R P I G N A N C E D E X
www.po.chambre-agriculture.fr
T. 04 68 35 85 97 / F. 04 68 34 65 44
service-entreprise@pyrenees-orientales.chambagri.fr
www.repertoireinstallation.com

Le soutien post installation (technico-économique) a pour but d'assurer un suivi technique et financier. Il permet de préciser et d'analyser notamment :

- la structure d'exploitation (surface, cheptel...)
- le système de production (rendements, organisation du travail...)
- la commercialisation (prix, circuits de vente...)
- la rentabilité et la situation financière de l'exploitation par comparaison aux données prévisionnelles du Business Plan (à partir de la comptabilité)
- les principales échéances et questions d'ordre administratif
- point forts, points à consolider, préconisations

Pour cela vous recevrez la visite sur le terrain du conseiller filière entre 6 et 12 mois après votre installation et pendant 4 années pour effectuer un point global sur le déroulement de votre projet en abordant les points précisés ci-dessus. La durée globale des interventions, qui comprendra les visites, la collecte d'informations, l'analyse des données réelles, le compte rendu de situation et les préconisations, la mise en relation avec les experts, dure 6 jours répartis sur les 4 ans de la prestation.



*Tarifs et conditions de vente sur demande
et précisés dans les conventions et contrats de service*